

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 janvier 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)

Collation8 p. (458r, 459r, 460v, 461r, 462r, 463r, 464r, 465v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 janvier 1873, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46112>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 janvier 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur l'expertise de la valeur du Familistère. Godin demande à Grebel de communiquer aux experts les plans des deux immeubles du Familistère

qu'il aura retrouvés dans les archives et l'estimation de la construction du bâtiment nouveau.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Un passage du texte du folio 463v est manuscrit à l'encre.

## Mots-clés

[Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : Palais social](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 26/10/2023

---

Versailles 8 Janvier 1873

Monsieur Grebel,

Les observations que m'ont faites Messieurs les Experts Lundi dernier m'ont beaucoup préoccupé depuis mon départ.

Mon désir de sortir de cette

matin avec une affaire de circulation;  
m'engage à rechercher par quel  
moyen les opérations peuvent être  
abrégiées. Je sais trop bien que je  
ne puis attendre d'être aidé par  
Mme Godin dans cette recherche, Mais  
je puis craindre aussi que ce que je  
ferai soit mal interprété. Cet est  
mon embarras; c'est pourquoi je  
crois devoir attendre toutes les  
questions de Messieurs les experts  
pour leur donner toutes les explications  
nécessaires. Mais en y pensant

on voit combien de difficultés entourent leur mission si elles veulent entrer dans tous les détails que cette mission comporte, difficultés qui ne pourraient être évitées si en procédant sur les masses d'indénible.

Mais enfin, comme ces opérations vont être suivies en ma absence, je désire que Messieurs les Experts aient le choix de toutes les moyens que nous pourrons

mettre à leur disposition. Vous  
pourrez donc, si l'espérez, dès  
Dimanche prochain, malgré entre  
leurs mains les anciens plans  
des deux Familistères que je  
vous ai prié de rechercher au  
moment de mon départ. Vous  
y joindrez, si M. le Secrétaire  
le jugeut convenable quant à  
présent, les travaux d'estimation  
des bâtiments que j'avais faits  
établir pour ma propre édifica-  
tion, en leur faisant remarquer

que ces travaux ne comprennent  
rien des constructions faites  
avant 1869, et qu'il ne serait  
impossible de leur communiquer  
aujourd'hui rien autre chose que les  
documents contenus dans les  
livres de comptabilité concernant  
les constructions antérieures à  
cette époque, à l'exception des  
plans que vous aurez, je l'espère,  
retrouvés dans les archives.  
Je vous prie de faire remarquer

à transmettre les raports que ces documents d'estimation ont été faits en vue de me renseigner personnellement, et que je laisse complètement juge de voir s'ils doivent s'en servir. Mais d'après ce qu'ils m'ont dit Lundi, j'ai reconnu qu'il était indispensable à leur mission de posséder les bases de leur travail, et c'est évidemment des éléments de cette nature qui leur sont nécessaires.

Faites remarquer à ces Messieurs qu'après ces états des constructions, vous leur remettrez les états du matériel industriel, et qu'enfin je ferai rassembler au besoin tous autres documents qu'ils jugeront nécessaires, lorsque cela me sera possible.

Mais je vous prie de faire en sorte qu'il soit entendu que ces communications resteront comme tous autres livres de comptabilité et à ce titre.

à l'avenir, de maniere à toujours  
pouvoir être consultés.

Je vous autorise au besoin à  
lire cette lettre à Messieurs les  
Expert, afin que ma pensée soit  
bien comprise.

Agreez, je vous prie, mes  
bien cordiales civilités

